

Extrait du Ecole doctorale Cognition, Langage, Interaction - ED 224 - Université Paris 8

<http://www.cli.univ-paris8.fr/spip.php?article1102>

Cotutelle internationale

- Menu - INSCRIPTION 2019-2020 -

Date de mise en ligne : samedi 11 février 2012

Description :

Cotutelle internationale

Ecole doctorale Cognition, Langage, Interaction - ED 224 - Université Paris 8

La cotutelle de thèse est une procédure r g e par un arr t  (6 janvier 2005) mise en  uvre   l'initiative et sous la responsabilit  du chef d' tablissement qui permet   un  tudiant de pr parer une th se sous la direction conjointe de deux enseignants habilit s   diriger des recherches appartenant   deux universit s, fran saise et  trang re.

L' tudiant est inscrit dans les deux universit s, il paie les droits d'inscription dans une seule d'entre elles consid r e comme l' tablissement pilote. C'est dans ce dernier que doit  tre initi e la proc dure d'acceptation de la cotutelle lors de l'inscription en doctorat.

L' tudiant s'engage   suivre alternativement des enseignements et des s minaires dans chacune des deux universit s selon un rythme d fini par les deux parties dans la convention.

Au terme des ann es de pr paration, une soutenance unique, dont les conditions de d roulement doivent  tre pr cis es dans la convention, est organis e dans l'une ou l'autre universit , avec un jury mixte d'au moins quatre membres.

Cette soutenance donne lieu   la d livrance de deux dipl mes correspondant dans chacun des deux pays   la fin des  tudes de troisi me cycle : grade de docteur pour l'universit  fran saise,  quivalent pour l'universit   trang re.

La cotutelle doit  tre mise en place au cours de la premi re ann e de la th se.

CONTACT POUR L'ELABORATION DE LA CONVENTION DE COTUTELLE :

Bureau D 213

T l. : 01 49 40 70 52

PIECES A FOURNIR

attestation d'inscription en th se (formulaire d'admission en th se dument sign e et avec le cachet de l'Ecole doctorale, ou carte d' tudiant de doctorat).

lettre d'acceptation de direction de th se de la part des deux directeurs de th se

PROCEDURE A SUIVRE

La proc dure doit  tre initi e par les directeurs de recherche qui proposent la cotutelle et s'accordent sur le sujet, les modalit s de suivi, les conditions de soutenance, de d livrance des dipl mes et leur intitul .

La convention en fran sais et en langue  trang re doit  tre sign e par :

les 2 directeurs de recherche,

le directeur d'Ecole doctorale et le chef d' tablissement de l'universit  pilote,

le directeur d'Ecole doctorale et le chef d' tablissement de l'universit  partenaire.

Cas de l' tudiant payant les droits d'inscription   Paris 8,  tablissement pilote.

Afin de faciliter la proc dure, une lettre d'acceptation du directeur de recherche de l'Universit   trang re, portant le nom du doctorant, du dipl me pr par  et le sujet de la th se, vaut dans un premier temps pour signature.

La convention, dans les deux langues, est sign e par le Pr sident de Paris 8 et transmise   l'Universit   trang re pour approbation. L'original doit ensuite revenir   Paris 8 o  il sera archiv  avec copie au Service des Relations Internationales et au Bureau du 3e cycle pour la d livrance du dipl me.

Cas de l'étudiant payant les droits d'inscription dans une université étrangère : la procédure est identique mais sous la responsabilité de l'université pilote étrangère.

LES SUBVENTIONS DE COTUTELLES DE THESES

Une fois la convention établie, les doctorants peuvent postuler à des financements proposés par différents établissements (AUF, Région Ile de France, Université franco-italienne...), mais dont l'attribution n'est pas systématique.